



AVIS PUBLIC ÉLECTION MUNICIPALE DU 3 NOVEMBRE 2013

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013;
4. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale **au plus tard le 29 septembre 2013.**

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013;
4. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs de la municipalité le 29 septembre 2013;
5. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 29 septembre 2013.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 29 septembre 2013, mais avant la fin des travaux de la Commission de révision le 19 octobre 2013, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance.

Toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 19 octobre 2013.

Les demandes d'inscription et les procurations sont disponibles au bureau du président d'élection, celles-ci prennent effet lors de leur réception et demeurent valide tant qu'elles ne seront pas remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le bureau du président d'élection à l'adresse suivante :

88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1
Téléphone : (450) 534-2021
Courriel : presidentelection@bromont.com

Donné à Bromont, le 11 septembre 2013

Le président d'élection

Richard Joyal